



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01464

Numéro SIREN : 419 541 503

Nom ou dénomination : PERIMMO

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2017 sous le numéro de dépôt 18268

18268

**PERIMMO**

Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 euros

Siège social : 583 avenue du Prado

13008 MARSEILLE

419 541 503 RCS MARSEILLE

λ.

---

**EXTRAIT**

**DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**

(...)

**CINQUIEME RESOLUTION – CONSTATATION DU TRANSFERT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET RENOUELEMENT DUDIT MANDAT**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président :

- prend acte de la transmission universelle du patrimoine de la Société AUDIT ET CONTROLE DE L'ENTREPRISE (A.C.E.), Commissaire aux comptes titulaire, à la Société FIDECOMPTA, jusqu'alors Commissaire aux comptes suppléant, et constate le transfert du mandat de Commissaire aux comptes titulaire à la Société FIDECOMPTA, ledit mandat arrivant à expiration lors de la présente assemblée,
- décide de renouveler la Société FIDECOMPTA dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L823-1 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes de la société étant une personne morale pluripersonnelle, il n'y a pas de lieu de nommé un Commissaire aux comptes suppléant.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

(...)

**NEUVIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

*Certifié conforme à l'original*

**Le Président : Jacques PEREZ**

